

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

## Décision n° DEC 2025- 007

Objet : **Demande de subvention auprès du Département de la Vendée  
Construction d'un Club House, rénovation de l'éclairage du court de tennis couvert et  
rénovation de la clôture du terrain de tennis extérieur**

**Le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122-22,

**Vu** la délibération du 7 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal du Fenouiller a délégué à son maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de solliciter auprès de tout organisme financeur, l'attribution de subventions tant en fonctionnement qu'en investissement, quelle que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ;

**Vu** la décision municipale n° DEC 2024-088 en date du 23 décembre 2024, attribuant le marché de travaux pour la construction d'un club house à usage du club de tennis, pour un montant de 137 940,06 € HT,

**Considérant** le devis n° 2402911/1 de l'entreprise Gateau pour la rénovation de l'éclairage du court de tennis intérieur, pour un montant de 12 236,40 € HT,

**Considérant** les devis n° 24/11/1062 et 24/11/1062 Option, de l'entreprise Sportingsols pour la rénovation de la clôture et du portillon du terrain de tennis extérieur, d'un montant total de 24 815,00 € HT,

**Considérant** que la croissance démographique de la commune est importante et que les services proposés aux habitants doivent suivre les besoins exprimés. Ainsi, la municipalité du Fenouiller souhaite rénover, réhabiliter et améliorer ses équipements publics. Parmi eux, les équipements sportifs de la collectivité font l'objet de toute son attention. Ils sont très sollicités et sont des lieux incontournables de vie et de cohésion sociale.

Depuis plusieurs années, la construction d'un club house pour le club de tennis est demandé à la municipalité par les usagers. En effet, le manque d'un endroit chauffé l'hiver et d'un lieu d'accueil pour les joueurs de tennis et les accompagnants, est un réel problème. Il est également difficile d'accueillir les adversaires lors de compétitions de façon convenable lorsque les conditions météo sont peu favorables. La structure d'accueil apparaît donc aussi importante que la structure sportive dans la vie du club. Elle contribuera plus largement à la pérennité et à l'attractivité du club de tennis ainsi qu'au maintien de la cohésion du territoire.

**Considérant** d'autre part, qu'au regard de la vétusté du système d'éclairage intérieur du court de tennis fermé, et de la clôture du court extérieur, la collectivité a décidé d'entreprendre leur rénovation.

**Considérant** que l'ensemble de ces projets sont éligibles au dispositif d'aide aux équipements sportifs en faveur des communes et intercommunalités,

**DECIDE**

**Article 1er** : De solliciter le soutien financier du Département de la Vendée et d'adopter le plan de financement (HT) suivant :

Plan de financement détaillé				
Porteur de projet :		Ville Le Fenouiller		
Libellé de l'opération :		Construction d'un club house pour le tennis Rénovation de l'éclairage du court de tennis intérieur Rénovation de la clôture du court de tennis extérieur		
Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Construction Club house Tennis		Subvention Département "aide aux équipements sportifs" (20% - Plafond 42000 €)	8 400,00 €	5,92 %
Travaux	137 940,06 €			
<i>Lot 1 Terrassement mapannele</i>	40 000,00 €			
<i>Lot 2 Mur ossature bois charpente bois, bardage</i>	42 000,00 €			
<i>Lot 3 Etranchéité</i>	14 175,63 €			
<i>Lot 4 Menuiseries extérieures Alu</i>	17 822,80 €			
<i>Lot 5 Menuiseries intérieures, alu sans placage</i>	7 780,29 €			
<i>Lot 6 Revêtements de sol</i>	4 002,34 €			
<i>Lot 7 Electricité</i>	12 159,00 €			
Mission Contrôle Technique	2 380,00 €			
Mission CSPS	1 387,92 €			
<b>Sous Total - Construction Club house</b>	<b>141 707,98 €</b>			
<b>Rénovation Eclairage court de tennis intérieur</b>	<b>12 236,40 €</b>	Subvention Département "aide aux équipements sportifs" (20% - Plafond 17500 €)	2 447,28 €	20,00 %
<b>Rénovation clôture terrain de tennis extérieur</b>	<b>24 815,00 €</b>	Subvention Département "aide aux équipements sportifs" (20% - Plafond 17500 €)	3 500,00 €	20,00 %
		Sous-total	14 347,28 €	8,03 %
		Autofinancement	164 412,10 €	91,97 %
<b>Total dépenses</b>	<b>178 759,38 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>178 759,38 €</b>	

**Article 2** : De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

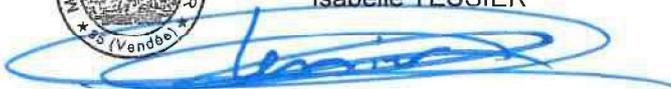
**Article 3** : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec ces demandes de financement.

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Le Fenouiller, le 27 janvier 2025



Le Maire,  
Isabelle TESSIER



*Diffusion : Département de la Vendée*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation*